



## Conseil de sécurité

UN LIBRARY

AUG 13 1982

UN/SA COLLECTION

Distr.  
GENERALE

S/15355/Rev.1  
12 août 1982

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Guyana, Jordanie, Ouganda, Panama, Togo et Zaïre : projet  
de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 508 (1982), 509 (1982), 511 (1982), 512 (1982), 513 (1982), 515 (1982), 516 (1982) et 517 (1982),

Exprimant sa très grave inquiétude au sujet des activités militaires continues au Liban et en particulier à l'intérieur et autour de Beyrouth,

1. Exige qu'Israël et toutes les parties au conflit respectent strictement les termes des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la cessation immédiate de toutes les activités militaires au Liban et en particulier à l'intérieur et autour de Beyrouth;
2. Exige que toutes les restrictions imposées à la ville de Beyrouth soient levées immédiatement afin de permettre l'entrée libre d'approvisionnements pour répondre aux besoins urgents de la population civile de Beyrouth;
3. Demande que les Observateurs des Nations Unies se trouvant à Beyrouth et à proximité fassent rapport sur la situation;
4. Exige qu'Israël coopère à tous égards à l'effort fait pour assurer le déploiement effectif des Observateurs des Nations Unies, comme le Gouvernement libanais l'a demandé et d'une manière qui permette de garantir leur sécurité;
5. Prie le Secrétaire général de rendre compte au plus tôt de l'application de la présente résolution au Conseil de sécurité;
6. Décide de siéger, si nécessaire, afin d'examiner la situation dès qu'il aura reçu le rapport du Secrétaire général.